

ORBELLO GRANULATS ST GEORGES

Lieu dit « Goulvent » - 53480 SAINT GEORGES LE FLECHARD

RELEVÉ DES NIVEAUX DE VIBRATIONS LIÉES AU TIR DE MINES DU 21/10/20

○ **PLAN DE TIR**

- Charge unitaire maximale : 110 kg

○ **RESULTATS TRANSCRITS DANS LES TABLEAUX CI-DESSOUS :**

➤ **STATION A : « EAU DE SARTHE »**

Station distante à 550 m du tir

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	0.572	0.635	0.54
Fréquence (Hz)	73.10	73.10	42.60
Vitesse pondérée (mm/s)	0.38	0.38	0.40
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

➤ **STATION B : « La Lune »**

Station distante à 380 m du tir

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	1.8	1.4	1.8
Fréquence (Hz)	11.4	10.5	36.0
Vitesse pondérée (mm/s)	1.87	1.15	1.44
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

➤ **STATION C : « Les Petits Champs »**

Station distante à 330 m du tir

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	2.32	3.49	1.94
Fréquence (Hz)	17.6	12.4	73.1
Vitesse pondérée (mm/s)	/	/	/
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

ORBELLO GRANULATS ST GEORGES

➤ **STATION D : « Goulvent »**

Station distante à 800 m du tir

Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

○ **OBSERVATIONS**

Les vitesses mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.